



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° 000491

Fès, Le 27 Fevr 2025

Décision n°35/2025/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) « Chargé de dossier » rattaché à la Division Réception et Analyse des Projets d'Investissement du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Vu la loi 22.24 portant application et modification de la loi 47.18 relative à la réforme des CRIs et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le décret n° 1.24.68 du 18 jourmada II (20 décembre 2024) ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature pour le recrutement d'un « Chargé de dossier » rattaché à la Division Réception et Analyse des Projets d'Investissement

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un concours de recrutement, au titre de l'année 2025, pour le recrutement d'un (1) « Chargé de dossier » rattaché à la Division Réception et Analyse des Projets d'Investissement.

Article 02 : Missions

La mission du « Chargé de dossier » est d'assurer la prise en charge des besoins des investisseurs, de bout en bout en mode « Unique point de contact » et leur faciliter la satisfaction de leurs demandes auprès des services concernés.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du « Chargé de dossier » se déclinent comme suit :

Gestion des demandes

- Assurer la prise en charge des investisseurs,
- Assurer l'analyse de la demande des investisseurs,
- Assurer le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur jusqu'à son aboutissement,
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire aboutir les projets d'investissements,
- Réaliser des relevés de terrain à l'aide d'instruments de mesure (GPS, station totale, scanner 3D, etc.),
- Déterminer les altitudes, les courbes de niveaux et les limites foncières,
- Fournir des modèles numériques de terrain pour l'aide à la décision,
- Assurer le suivi topographique des chantiers d'investissement,
- Réaliser des modélisations 3D et de cartographies précises pour une meilleure projection des investisseurs.



Coordination

- Assurer la coordination avec les interlocuteurs internes du CRI,
- Faire aboutir le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur.

Reporting

- Participer à l'alimentation du reporting d'activité du service et l'analyse des indicateurs de performance.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus ;
- Titulaire d'un diplôme de BAC+2 en topographie ou spécialité similaire ;
- Maîtrise des langues : Arabe et Français ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès ;
- Un Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Copie (s) des diplômes (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers ou privés) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale Electronique (recto-verso).

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le 17 Mars 2025, sur le portail www.emploi-public.ma

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature, évaluer les épreuves écrites et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

- La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.
- L'affichage des listes sur le portail www.emploi-public.ma fait foi de convocation.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Mohamed SABRI
Directeur Général du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès

